

Des assistantes maternelles à la ludothèque : du jeu dans la professionnalisation

Gilles Brougère *, Nathalie Roucous ** et Laurence Chanu ***

La professionnalisation des métiers de la petite enfance et plus particulièrement celle des assistantes maternelles est sans doute, aujourd'hui, un enjeu essentiel de l'amélioration de la qualité de l'accueil du jeune enfant. Encadrement institutionnel et formations sont proposés pour accompagner ce processus qui se retrouve également dans l'activité quotidienne. Cet aspect est peu pris en compte et n'a pas fait, à notre connaissance, l'objet de recherche. L'exemple des ludothèques fréquentées par les assistantes maternelles permet de mettre en valeur l'importance de situations informelles dans ce processus. La question du jeu et du jouet peut ainsi être au centre de la reconnaissance professionnelle des assistantes maternelles. Il s'avère que la professionnalisation se joue aussi dans la pratique quotidienne de l'activité et n'est pas nécessairement incompatible avec la référence maternelle.

Les assistantes maternelles vivent aujourd'hui un processus de professionnalisation révélant que ce métier n'est pas un simple transfert du rôle de mère sur des enfants qui ne sont pas à soi. Il apparaît ainsi que garder ou accueillir (1) contre rémunération un enfant qui n'est pas le sien est un métier. En effet, c'est le passage d'une relation duelle n'ayant pas besoin d'être justifiée, explicitée, et pouvant se cantonner dans l'irrationnel et l'émotion (Bosse-Platière et alii, 1995) à une relation triangulaire entre la « gardienne » (terme en usage en Belgique pour désigner les assistantes maternelles), l'enfant et le(s) parent(s) de celui-ci (la mère de façon principale, sinon exclusive).

Ce simple passage d'une relation duelle à une relation triangulaire montre que la position de l'assistante maternelle (2) ne se confond pas avec celle de la mère, dans la mesure où elle doit gérer non seulement une relation avec un enfant qui n'est pas

le sien mais aussi une relation avec la mère de l'enfant, présente physiquement mais surtout symboliquement par son rôle auprès de son propre enfant.

Entre relation à l'enfant et relation contractuelle

Le processus de professionnalisation est d'ailleurs largement lié à la relation contractuelle mettant en présence l'assistante maternelle et le(s) parent(s). C'est dans la recherche d'un client (Mozère, 1999) et la négociation avec lui que l'acte professionnel apparaît selon des modalités différentes des compétences traditionnelles d'une mère, même si cette dimension peut être évacuée des discours au profit du rôle affectif plus valorisant, occultant l'aspect financier de la relation (Bloch et Buisson, 1998).

Le statut proposé aux assistantes maternelles à travers l'agrément, le contrat, la for-

* Groupe de recherches sur les ressources éducatives et culturelles – université Paris-13. Respectivement : * professeur, ** maître de conférences et *** doctorante en sciences de l'éducation à l'université Paris-13.

mation ou la mise en place des relais assistantes maternelles inscrit également la professionnalisation dans la construction d'une relation spécifique à l'enfant qui ne peut s'appuyer uniquement sur l'expérience maternelle. Cette expérience est-elle évacuée pour autant de la définition de la profession ? Le processus de professionnalisation relève-t-il uniquement des dispositifs formels évoqués ci-dessus ? Comment l'assistante maternelle peut-elle prendre une position professionnelle dans les actes quotidiens constituant son métier ? A partir d'une analyse du rôle potentiel des ludothèques dans un tel processus de professionnalisation (3), il apparaît que le processus de transformation concernant la pratique, mais aussi l'image de soi, peut se développer dans d'autres espaces que l'espace domestique.

Si l'agrément est l'entrée officielle dans la profession, il existe une diversité dans la logique d'accès qui n'est pas pour autant accès à la pratique professionnelle si la personne ne trouve pas d'enfants à garder (Mozère, 1994). Par ailleurs, ce métier s'exerce aussi au noir, parfois par les mêmes personnes à différents moments de leur parcours (Mozère, 1999). Malgré le processus de formalisation de l'accès, d'encadrement, de formation, de professionnalisation, le métier reste marqué par une faible formation, un accès très ouvert qui, implicite-

ment, fait référence à l'expérience maternelle, qu'elle soit réelle ou qu'elle relève des caractéristiques prêtées aux femmes.

Ce qui est vrai de la plupart des métiers de la petite enfance l'est plus encore lorsque l'activité s'exerce de façon libérale. Le contrat se fait directement avec les parents sur la base d'une décision prise par l'assistante maternelle sans devoir passer par un recrutement comme une auxiliaire de puériculture. C'est à la personne elle-même de s'estimer compétente pour garder des enfants et de proposer ses compétences sur le marché du travail sans qu'une instance extérieure n'accorde plus qu'une autorisation légale. La formation ne débouchant pas sur une qualification, l'organisme ne sanctionne pas des compétences. Dans ces conditions, on peut comprendre pourquoi la représentation de ces compétences renvoie à la logique maternelle. Ceci est renforcé par plusieurs facteurs.

Un métier souvent choisi par défaut

Le premier facteur concerne les raisons du choix. Elles s'apparentent soit au désir de pouvoir élever ses enfants et donc de pratiquer cette activité en parallèle, soit à celui de trouver un emploi rémunéré après avoir élevé ses enfants, le tout dans

L'agrément des assistantes maternelles

L'agrément est le passage obligé pour les assistantes maternelles pour accueillir régulièrement à leur domicile des enfants moyennant rémunération. Le décret n° 92-1051 du 29 septembre 1992 fixe les conditions pour l'obtention de l'agrément.

L'agrément est délivré par le président du conseil général pour cinq ans après un contrôle effectué par les travailleurs sociaux de la protection maternelle et infantile (PMI). Pour l'obtenir, la candidate doit :

- subir un examen médical pour vérifier si son état de santé lui permet d'accueillir des mineurs ;
- être reconnue apte, lors d'une enquête effectuée à son domicile, à accueillir l'enfant dans le respect des règles d'hygiène, à concourir à son éveil intellectuel et affectif, et à participer à son épanouissement ;
- contracter une assurance « responsabilité civile » ;
- suivre une formation : celle-ci peut être dispensée par le service de PMI. Cette formation favorise la qualité de l'accueil proposé.

Au regard du droit du travail, l'assistante maternelle agréée est une salariée et bénéficie des avantages qui en résultent : congés payés, prestations de sécurité sociale, retraite complémentaire, préavis, aide aux travailleurs sans-emploi.

une situation de non-qualification rendant difficile ce retour à l'emploi. Pour beaucoup d'assistantes maternelles, le fait d'être mère, c'est-à-dire d'élever ou d'avoir élevé ses enfants, justifie l'exercice de la profession, même s'il s'agit d'un choix par défaut. On trouve là, sans doute, la source d'une des ambiguïtés de la professionnalité de cette activité. Elle apparaît comme un recours ou une opportunité et non comme l'aboutissement d'une logique scolaire et d'une orientation professionnelle.

Mais si, dans la majorité des cas, cette activité a été dictée par des contraintes matérielles, elle n'en répond pas moins à une motivation personnelle. « *J'avais besoin d'un complément de salaire, et pour travailler à la maison, il n'y a pas trente-six solutions. Mais j'aime bien être avec les enfants...* » (4). Pour les assistantes maternelles, sous ses apparences de facilité, ce métier comporte aussi ses contraintes spécifiques pouvant être dépassées seulement si elles y trouvent un intérêt. « *C'est un métier difficile et prenant. Il faut donc aimer les enfants pour le faire avec plaisir* ».

L'amour des enfants est toujours évoqué

Si l'amour pour les enfants est toujours évoqué, il n'est jamais réellement ou jamais suffisamment explicité pour justifier le choix du métier d'assistante maternelle par rapport aux autres métiers en relation avec l'enfant. C'est là, sans doute, une autre ambiguïté de la professionnalité des assistantes maternelles qui établissent un projet professionnel sur l'amour des enfants. En effet, la construction de cette profession se fait en partie par la reconnaissance et l'officialisation d'une rémunération alors même que les représentations sociales attachées à l'enfance sont davantage du côté de la gratuité et du don de soi (Bloch et Buisson, 1998).

La justification de ce mode d'accueil par les parents qui choisissent le modèle maternel par opposition au modèle collectif

est un second facteur renforçant cette référence maternelle (De Ridder et Legrand, 1996). Cela ne peut que conduire l'assistante maternelle à valoriser son expérience de mère, à s'appuyer dessus, puisque, face à la concurrence, elle propose moins l'image d'une professionnelle (entendue comme incapable d'amour) que celle d'une mère par substitution. A ces deux facteurs s'ajoute l'exercice de l'activité dans l'espace privé qui consiste à intégrer des enfants dans une famille, rendant difficile la séparation entre les tâches d'une mère de famille et celle d'une professionnelle de la garde.

L'aspiration à une reconnaissance professionnelle

Cependant, la reconnaissance professionnelle à laquelle aspirent les assistantes maternelles rencontrées ne doit pas être masquée. Elles se positionnent comme des professionnelles de la petite enfance et insistent pour que leur profession soit différenciée de la gardienne d'enfants ou de la nourrice. « *Nous sommes en quelque sorte des éducateurs de la petite enfance* ». C'est en revendiquant pour rôle d'« *ouvrir l'enfant sur le monde...* », que les assistantes maternelles cherchent à entrer dans une démarche de professionnalisation : « *plus on fera d'effort dans le sens de l'éveil, de l'autonomie et de la socialisation des enfants que nous accueillons et plus notre profession sera reconnue...* ».

Les assistantes maternelles semblent lier fortement leur professionnalisation à leur capacité à offrir à l'enfant un accueil éducatif. Elles se situent bien dans une relation d'assistance à l'enfant (pour se référer au titre officiel) sur le modèle maternel, mais leurs discours montrent qu'elles donnent à cette assistance une fonction éducative.

Néanmoins, les caractéristiques du métier d'assistante maternelle confèrent à la dimension éducative une spécificité. En effet, de par le caractère individuel et familial de l'accueil, les assistantes mater-

nelles ne conçoivent l'accompagnement de l'enfant dans son évolution qu'en lien étroit avec les conceptions éducatives des parents : « *Il ne s'agit pas de prendre la place des parents mais d'avoir un rôle éducatif à côté des parents* ». A partir de ce respect mutuel, s'installe entre parents et assistantes maternelles ce que l'on peut appeler une coéducation.

Entre fonction parentale et fonctions éducatives et sanitaires

Dans l'exercice de leur profession, les assistantes maternelles doivent donc trouver un compromis entre la fonction parentale et la fonction éducatives et sanitaires telle qu'elle peut être appréhendée dans les autres métiers de la petite enfance qui s'appuient sur des institutions structurées. La dimension sanitaire est alors nécessaire mais pas essentielle comme c'est le cas dans la vie familiale. Quant à la dimension éducative, elles ont des difficultés à la préciser parce que la démarche est disséminée dans tous les actes de la vie quotidienne. « *L'éducation se fait sur le chemin de vie de l'enfant [...] en prenant le temps de prendre le temps* ».

La dimension éducative que les assistantes maternelles investissent se pose non pas en terme d'éducation formelle, c'est-à-dire de conceptions pédagogiques avec des visées d'acquisitions déterminées et précises, mais davantage en terme d'éducation informelle à savoir d'attitudes éducatives avec des conceptions à la fois plus larges et moins finalisées. Autrement dit, l'éducation n'est pas pour les assistantes maternelles une démarche induite par l'adulte mais une attitude qui consiste à offrir à l'enfant une qualité de vie lui permettant de « *suivre son petit bonhomme de chemin sur un itinéraire aménagé* ».

Les assistantes maternelles insistent sur le fait que cette attitude très proche de l'attitude éducative maternelle ne va pas sans leur poser de problème. En effet, dans une très grande majorité des cas, elles sont elles-mêmes mères. Elles ont

été, ou elles sont, parallèlement à leur activité professionnelle, en charge de leurs propres enfants, et elles affirment que c'est sur cette expérience qu'elles s'appuient pour accueillir un enfant extérieur à la famille. Mais elles comprennent très vite que cette expérience n'est pas directement transposable parce que l'accueil est une rencontre avec l'enfant d'un autre, avec un contexte éducatif et culturel différent qui est nécessairement attaché à l'enfant et qui interagit avec celui-ci même en dehors de la présence des parents. De ce fait, les émotions, les connivences et les contacts en jeu ne peuvent pas être identiques. Il s'agit pour elles de savoir prendre du recul pour que l'investissement qu'elles ont auprès des enfants soit à « bonne distance ».

Une position professionnelle très spécifique

L'ensemble de ces caractéristiques tempère fortement le mouvement, certes réel, de professionnalisation, et conduit à l'envisager de façon spécifique en raison des dimensions domestique et privée des pratiques. Que ce mouvement génère satisfaction ou critique, l'assistante maternelle a bien une position professionnelle très spécifique, dont on doit tenir compte quand on analyse son rapport à la professionnalisation. On serait alors tenté de parler de semi-professionnalisation pour désigner une professionnalisation se présentant comme un passage complexe entre activité exercée dans l'univers domestique et activité professionnelle. Il existe des intermédiaires qui rendent difficile la mise en évidence d'une frontière nette entre les deux types d'activité. Il s'agit plutôt d'un *continuum* de la mère à la voisine rendant service, à la nourrice au noir puis à l'assistante maternelle agréée, qui elle-même propose des signes plus ou moins visibles de sa professionnalisation (Mozère, 1999).

Cette position professionnelle se construit, pour l'essentiel, dans la pratique et non dans l'acquisition de connaissances.

Le processus de professionnalisation est ainsi à l'œuvre dans le quotidien même du métier, dans la confrontation entre une expérience maternelle et l'activité rémunérée (Dubar, 1991). Les entretiens montrent comment une position réflexive se construit dans la comparaison entre l'activité maternelle et les exigences spécifiques de l'accueil qui doit prendre en compte la présence des parents de l'enfant gardé. Le processus de formation semble largement informel (Pain, 1990) et, d'après les assistantes maternelles elles-mêmes, la formation y contribue autant sinon plus indirectement (rencontre avec d'autres assistantes maternelles, valorisation du passage par la formation) que directement en raison de la faible durée de celle-ci, voire de son rejet. On peut alors se demander comment transposer les modalités des formations en situation de travail telles qu'elles se développent dans différents secteurs professionnels dont beaucoup sont basées sur des activités informelles (Barbier, Berton et Boru, 1996).

On peut appliquer aux assistantes maternelles des éléments qui fonctionnent dans d'autres secteurs professionnels, en considérant l'expérience maternelle comme un acquis expérientiel validable sur quoi va se construire une nouvelle expérience plus directement professionnelle. A ce sujet, les procédures de validation des acquis ne se limitent plus, aujourd'hui, aux expériences professionnelles, mais s'appliquent à l'ensemble de l'expérience acquise par l'individu (Liétard, 1999). La professionnalisation n'apparaît plus comme une rupture avec l'expérience maternelle, mais celle-ci constitue un appui permettant de construire une nouvelle position.

Dans cette perspective, la ludothèque en tant qu'espace de loisirs informel (Roucou, 1997), et le jeu en tant que forme éducative informelle par excellence (Brogère, 1995), apparaissent comme des éléments importants pour porter une position professionnelle spécifique et contribuer à la professionnalisation des

assistantes maternelles. Sur la base d'une enquête permettant d'avoir une idée de la présence des assistantes maternelles au sein de ces ludothèques et du type d'accueil leur étant proposé, on a observé ce qui se passait pour mieux cerner cette dynamique de formation informelle.

Les assistantes maternelles : public visé par les ludothèques

L'enquête réalisée dans six régions (5), auprès de 166 ludothèques (72 % des questionnaires envoyés à l'ensemble des ludothèques ont été retournés), montre qu'effectivement les assistantes maternelles sont un des publics visés par les ludothèques. Sans être majoritaire, cette pratique est en effet largement développée, puisque 79 ludothèques de l'échantillon accueillent des assistantes maternelles (48 %) et 87 n'en accueillent pas. Elle est plus fréquente au sein des ludothèques « publiques » accueillant tout type de public plutôt que « spécialisées », au sein des ludothèques municipales qu'associatives, et au sein des ludothèques intégrées à une structure de l'enfance ou accueillant d'autres collectivités. Le nombre de jeux et jouets semble intervenir dans la pratique d'accueil des assistantes maternelles, puisque plus le stock est important, plus la probabilité de trouver des assistantes maternelles augmente. Enfin, même si toutes les ludothèques qui les accueillent ne disposent pas d'une équipe très importante, voire peuvent être gérées exclusivement par des bénévoles, les chiffres montrent que plus le nombre de salariés est élevé plus les ludothèques ont tendance à accueillir des assistantes maternelles.

Les ludothèques accueillent des assistantes maternelles des trois catégories existantes mais dans des proportions différentes. L'accueil des assistantes maternelles indépendantes est prépondérant, puisqu'elles sont présentes dans 86 % – 66 sur 77 – des ludothèques qui accueillent des assistantes maternelles. Viennent ensuite les assistantes mater-

nelles des crèches familiales avec près de 47 % – 36 sur 77 – de présence et, enfin, les assistantes maternelles dépendant de l'Aide sociale à l'enfance avec seulement 25 % – 18 sur 77 – de présence. En ce qui concerne le nombre, on constate que la moitié des ludothèques accueille de 1 à 10 assistantes maternelles. Globalement, le nombre varie jusqu'à un maximum de 30 assistantes maternelles indépendantes et 50 assistantes maternelles de crèches familiales.

Trois formes d'accueil sont proposées aux assistantes maternelles qui se répartissent par ordre décroissant de la façon suivante : des « accueils famille », communs aux familles adhérentes de la ludothèque (71 %) ; des « accueils spécifiques », organisés et réservés aux assistantes maternelles (38 %), qui tendent à se développer après l'ouverture de l'accueil famille ; des « accueils petite enfance » réservés aux moins de 3 ans ou aux moins de 6 ans mais qui sont communs aux assistantes maternelles, aux institutions de la petite enfance et aux mères de famille d'enfants non scolarisés (26 %). De plus, 16 % des ludothèques concernées interviennent dans la formation des assistantes maternelles.

La fréquentation des ludothèques : entre intérêt et obligation

Les assistantes maternelles qui fréquentent les ludothèques ont plus ou moins choisi de s'y rendre, et le choix est d'autant plus fort qu'elles sont moins liées à une institution de tutelle. On peut grossièrement distinguer deux populations : d'un côté, des assistantes maternelles indépendantes qui ont pris l'initiative et qui organisent leurs visites à partir de leur intérêt pour la ludothèque ; d'un autre côté, des assistantes maternelles de crèches familiales pour lesquelles la fréquentation de la ludothèque est obligatoire et organisée par la crèche. Entre ces deux extrêmes, on trouve des assistantes maternelles qui viennent

sous la pression des parents ou des institutions mais dont l'intérêt n'est pas manifeste. Les premières sont plus souvent que les autres mères de jeunes enfants et viennent avec leurs propres enfants et les enfants dont elles ont la charge.

Si on observe ce que font les assistantes maternelles dans les ludothèques, la première activité peut sembler sans relation avec le lieu. Il s'agit de discussions entre collègues, plus présente dans les accueils spécifiques que dans les accueils famille en raison du plus grand nombre d'assistantes maternelles. Si les sujets abordés sont variés, ils tournent majoritairement autour de l'enfant, de son développement, et de l'exercice de la profession ou des relations avec les parents. Il s'agit d'échanges professionnels, et la ludothèque apparaît comme un lieu de rencontre entre assistantes maternelles, où celles-ci peuvent plus facilement s'engager dans des conversations, en raison de l'équipement et de la présence des ludothécaires facilitant le jeu des enfants.

Un lieu de ressourcement

L'accueil spécifique évite la présence d'autres personnes, des parents, et permet aux assistantes maternelles d'être plus détendues, d'être moins prises dans la nécessité de donner une image de professionnelle. Elles échangent parfois des informations sur les jeux et jouets, par exemple autour de la lecture d'un catalogue. Elles ne jouent pas spontanément entre elles, et si elles le font, c'est exclusivement à l'initiative des ludothécaires. La ludothèque apparaît d'abord comme un lieu de ressourcement pour les assistantes maternelles. Elle leur permet, en effet, de faire une pause dans leur quotidien et de mettre un peu de distance dans leur relation à l'enfant.

D'une façon générale, il semble y avoir davantage de jeu entre l'enfant et l'assistante maternelle, lorsque cette dernière ne garde pas de bébé – elle est alors plus

disponible –, et lors d'accueils familles où il y a potentiellement moins de collègues et plus de parents jouant avec leurs enfants – ce qui la conduit à être plus attentive et à agir davantage.

Dans toutes les ludothèques visitées, les pratiques des assistantes maternelles avec les enfants apparaissent identiques. Deux cas de figures dominent dans leurs comportements, et ce, selon l'âge de l'enfant. Les petits (avant la marche) sont installés dans des aménagements adaptés composés de tapis d'éveil, coussins, transats, et de caisses de jouets premier âge. Ils sont « posés » au sol et à portée de main et de vue des assistantes maternelles installées tout autour au sol ou sur de petites chaises. Des jouets leur sont déposés, souvent démontrés, mais sans partage de jeu enfant/adulte. On peut dire que des objets de jeu sont proposés à l'enfant, mis à sa disposition sans accompagnement ludique de l'adulte.

Les plus grands (à partir de la marche) sont souvent « lâchés » dans la ludothèque qu'ils s'empressent d'investir et sont surveillés à distance par leur assistante maternelle qui reste auprès des petits. Des propositions ludiques sont parfois faites aux plus grands, mais il s'agit de jeux que l'enfant va faire seul (premiers jeux à règles, puzzles, jeux de construction...). Les assistantes maternelles, en revanche, répondent aux jeux des enfants qui tantôt viennent faire goûter leur préparation culinaire, tantôt confier leur bébé pendant qu'ils promènent le chien, ou encore passer leur mamie avec qui ils sont au téléphone. Mais elles répondent à leurs sollicitations sans se déplacer dans la ludothèque, les enfants revenant systématiquement vers l'adulte référent au cours de leurs jeux.

Si les interactions ludiques sont rares et brèves, les assistantes maternelles observent très fréquemment les enfants dans leurs interactions et dans leurs jeux. Elles repèrent leurs préférences, les différences de comportement d'un enfant

à l'autre et en discutent. Pendant leurs observations, elles font remarquer les nouvelles compétences ou adaptations de certains enfants en cours de jeu. On constate également que les assistantes maternelles prennent plaisir à manipuler les objets avant de les donner aux petits, leur montrant comment déclencher les fonctions lorsqu'ils sont capables de les comprendre.

Fréquemment, les assistantes maternelles demandent aux ludothécaires des éclairages concernant des questions d'éducation qui les préoccupent, au cours des discussions informelles évoquées plus haut. Elles prennent appui sur l'expérience des ludothécaires en matière d'éducation et du développement de l'enfant pour conforter et enrichir leurs propres savoirs et savoir-faire, mais aussi pour éclairer les parents des enfants qu'elles gardent. Peu d'échanges entre assistantes maternelles et ludothécaires ont été observés autour de l'emprunt des jeux et jouets, à l'exception d'une ludothèque mettant au centre de l'accueil le conseil avant le prêt et l'évaluation de l'usage des jouets au retour du prêt.

La ludothécaire, un intervenant essentiel

De leur côté, les ludothécaires pratiquent l'intervention informelle. Elles interviennent verbalement en direction des enfants, en général sur le concret et l'urgent (conflit, danger...), pour attirer l'attention de l'assistante maternelle en cas de problème ou de difficultés d'un enfant, pour transformer la relation avec l'enfant, en essayant de faire passer des messages sur les besoins ou les envies de celui-ci. La ludothécaire apparaît comme un intervenant essentiel sur la question de l'éducation, mais ses interventions, en général dirigées vers l'enfant, sont souples, indirectes, sans effet lié à une position hiérarchique et ne désaisissent pas l'assistante maternelle de son rôle éducatif.

Ce qui caractérise la ludothécaire, c'est une pratique non formelle, qu'il s'agisse de jeu ou de discours, un refus de donner un cadre rigide à la situation. C'est sans doute ce qui fait de la ludothèque un lieu particulier, investi avec beaucoup de liberté par les assistantes maternelles. D'après les entretiens, les ludothécaires sont observés dans leurs gestes, leurs paroles, leurs méthodes : « *on la regarde jouer, animer* », « *on apprend comment faire à la maison, adapter un jeu* ». Les assistantes maternelles disent ainsi être plus attentives au jeu des enfants et prendre l'habitude de les regarder, relever les différences entre eux et les évolutions de chacun.

La sollicitation de l'enfant est capitale

Ceci est conforme à la façon dont une ludothécaire peut présenter son travail : « *Moi, la façon de travailler c'est que je vais me mettre à côté d'elle et à côté de l'enfant, et je reste un moment, et je joue avec le gamin pour qu'elle voit un peu ce qui se passe, ce qui est possible de faire avec le jeu, plus pour qu'elle regarde* ». Cette sollicitation de l'enfant apparaît capitale dans les discours des ludothécaires car elles tentent de transmettre aux assistantes maternelles cette position qu'elles tiennent quant au jeu de l'enfant. On perçoit l'intérêt du lieu ludothèque qui ne se définit pas comme un lieu d'éducation formelle, ne se substituant donc pas au rôle éducatif des accompagnateurs de l'enfant. C'est en ce sens que, au sein de la ludothèque, l'assistante maternelle continue à exercer son activité. La situation de travail n'a pas disparu, même si elle est transformée.

Dans certaines ludothèques, des organisations tacites entre les assistantes maternelles et les parents des enfants gardés ont été mises en place. En effet, une ludothèque fait office de lieu d'adaptation pour un nouvel enfant gardé, la mère venant passer un temps avec l'assistante maternelle lors d'un accueil petite enfance, accueil que cette dernière fréquente deux

fois par semaine. Deux autres ludothèques font fonction de relais où, selon l'expression d'une assistante maternelle, elles font leurs « livraisons », les parents venant y chercher leurs enfants en fin de journée, lors d'accueils famille. Ou encore dans une autre, les parents qui le désirent arrivent avec leurs enfants à l'accueil du matin une demi-heure avant les assistantes maternelles afin de partager ce moment avec eux et de faciliter la transition.

De façon générale, lorsqu'un parent amène son enfant à l'assistante maternelle à la ludothèque ou y vient le chercher, on assiste à des discussions entre adultes sur l'enfant et sur le déroulement de sa journée, mais aussi sur son jeu au moment présent, avec une sorte d'observation complice parents-assistante maternelle. On a également observé des présentations des jeux empruntés par des assistantes maternelles aux parents. Ces temps sont toujours très conviviaux et les assistantes maternelles apparaissent à l'aise et fières, ne laissant jamais le parent seul, lui expliquant le fonctionnement de la ludothèque, pouvant parfois être relayées par la ludothécaire.

Un lieu riche de découverte pour l'enfant

Mais, paradoxalement, toutes ces activités et ces interactions passent au second plan dans le discours des assistantes maternelles sur le rôle de la ludothèque, puisque la première raison avancée concerne l'enfant et son éveil, favoriser socialisation et sociabilité par le contact d'autres enfants et d'autres adultes. La ludothèque permet de sortir de l'espace familial de l'assistante maternelle et d'offrir un lieu riche de possibilités de découvertes pour l'enfant, mais également sécurisant, rassurant.

Ce n'est que dans un deuxième temps que le thème du jeu apparaît, la ludothèque proposant « *des jeux que l'on n'a pas à la maison, auxquels on n'aurait pas pensé* ». L'emprunt permet de faire profiter l'en-

fant de nouveaux objets au domicile de l'assistante maternelle. Et si les assistantes maternelles, comme on l'a vu pendant les observations, ne jouent pas ou très peu à la ludothèque, elles disent toutes jouer avec les enfants à domicile : « *Jouer, c'est notre métier en fait !* », « *à la maison, on ne fait que ça !* » ; certaines affirment, cependant, choisir des jouets pour que l'enfant puisse les utiliser seul, ne pouvant être tout le temps disponibles (6).

L'enfant acquiert une certaine autonomie

Par ailleurs, pour une grande majorité des assistantes maternelles, l'activité de l'enfant à la ludothèque se situe davantage dans les interactions entre pairs. Elles affirment la nécessité pour l'enfant de jouer librement, de laisser libre cours à son imagination et à ses déplacements, lui permettant d'appivoiser petit à petit la distance à l'adulte et ainsi d'acquérir une certaine autonomie, ce que la ludothèque permet idéalement. Ces éléments de discours sont identiques que l'assistante maternelle soit indépendante ou rattachée à une crèche. Les assistantes maternelles de crèche ajoutent qu'elles apprécient énormément le jeu libre accordé à l'enfant et l'absence de contrainte en termes d'activités que représente la ludothèque, et ce, d'autant plus qu'à la crèche tout est planifié, dirigé, organisé et souvent obligatoire !

C'est seulement après l'évocation des besoins de l'enfant qu'arrivent ceux de l'assistante maternelle elle-même, renvoyant à la difficulté d'exercer sa profession au sein de son foyer : besoin de « *se rencontrer* », « *sortir* », « *parler* », « *changer* », « *couper la routine* », « *voir d'autres adultes* », « *ne pas être seule à la maison* », « *seule face aux enfants, ça n'est pas possible, j'ai besoin de sortir de chez moi. Je ne peux pas me passer de la ludo !* ». Les assistantes maternelles justifient ainsi majoritairement leurs venues à la ludothèque par une recherche de temps pour elles-mêmes, mais aussi par la nécessité de ren-

contrer d'autres adultes, collègues ou professionnels.

La disponibilité du ludothécaire, son écoute, ses conseils, confortent avec le temps leur identité de professionnelles de la petite enfance. Le regard valorisant du ludothécaire est également évoqué. Informel, il n'a d'autre but que de leur permettre d'être en adéquation avec les enfants et avec elles-mêmes dans l'exercice de leur profession. Elles se sentent pleinement considérées comme des professionnelles.

Un espace de liberté et d'enrichissement professionnel

Les assistantes maternelles disent accorder beaucoup d'importance à l'aspect libre du lieu, entendu sous deux sens : tout d'abord « *libre d'accès* », « *sans rendez-vous* », et « *non obligatoire* » pour les assistantes maternelles de crèche familiale, mais aussi espace de liberté dans les activités proposées, dans le choix d'y être actif ou observateur, dans la possibilité de changer de rôle. Elles souhaitent y voir les enfants libres dans leurs jeux ainsi que dans leurs interactions, libres car non sollicités constamment par les adultes. Cette liberté construit la richesse du lieu qu'elles décrivent.

La ludothèque permet dans un premier temps d'appréhender la diversité des jouets et de découvrir leurs caractéristiques et leurs intérêts. Ces dimensions sont particulièrement prégnantes dans les pratiques d'emprunt : « *On nous montre des jeux qu'on ne trouve pas partout* », ou encore « *bien trop chers pour qu'on les achète tous !* ». Les conseils des ludothécaires sont considérés comme très utiles. A un deuxième niveau, est perçue l'activité ludique de l'enfant avec le matériel mis à leur disposition par un ludothécaire qui a préparé l'espace. Lors des entretiens, les assistantes maternelles affirment que ces expériences les « *enrichissent* » et leur permettent de progresser dans leur compréhension de

l'enfant. Elles confirment prendre des idées de jeu en observant non plus directement les enfants mais les pratiques des ludothécaires qui leur montrent du jeu au sein de l'interaction enfant/adulte.

Aussi, ce qui dans leurs discours apparaît comme un troisième niveau de leur intérêt pour le « jouer » concerne le jeu en dehors de la ludothèque, c'est-à-dire la transposition des acquis vers leur domicile voire vers le domicile des parents. On a souvent entendu les assistantes maternelles dire qu'elles jouent beaucoup chez elles avec les enfants. Mais, comme elles le signalent dans les entretiens collectifs, participer à la maison au jeu de l'enfant représente également une disponibilité que toutes ne sont pas disposées à fournir. En effet, à plusieurs reprises, les assistantes maternelles interrogées ont évoqué la nécessité de s'adapter aux rythmes de l'enfant, à ses goûts, à ses besoins, dès lors qu'elles décidaient de s'investir dans son jeu.

Le jeu : d'une contrainte au bien de l'enfant

Représentée au départ comme une contrainte, cette tâche supplémentaire est justifiée par le bien que non seulement le jeu mais aussi la participation de l'adulte procurent à l'enfant. Elles affirment également que les parents, voyant leurs capacités, en viennent à leur demander des conseils, reconnaissant ainsi leur travail et leur connaissance dans le domaine du jeu. Cette transposition au domicile peut aller plus loin dans une systématisation et une réappropriation des pratiques et des connaissances que les assistantes maternelles ont découvertes ou acquises à la ludothèque. Ainsi, certaines assistantes maternelles possèdent ce que l'on pourrait qualifier de mini-ludothèques à domicile avec des pièces réservées au jeu dans lesquelles les enfants, selon les moments, évoluent librement ou partagent un jeu avec l'adulte.

A les écouter, il semble évident que les assistantes maternelles ne se sentent pas en situation de formation à la ludothèque mais plutôt dans un lieu où elles évoluent libre-

ment, et où elles pratiquent une partie de leur activité professionnelle. Cependant, la visite à la ludothèque est déjà une démarche qui s'inscrit dans une volonté professionnelle de s'engager auprès de l'enfant, de disposer d'informations et d'idées pratiques. Les assistantes maternelles font la distinction entre cette pratique et la formation classique. Elles refusent en effet de se trouver en situation d'assistance et semblent bouder tout ce qui est de l'ordre d'apprentissages formels comme la formation obligatoire. D'ailleurs, leurs discours apportent peu d'éléments sur la formation qu'elles ont suivie, et lorsqu'elles en parlent, beaucoup se disent déçues et en ont une vision négative : « *J'ai appris des choses sur la loi, sinon rien, mais je me suis fait des copines !* ».

« ... la ludothèque... c'est comme une formation »

Des éléments sur les apports informels que peut procurer la ludothèque émergent des discours des assistantes maternelles. Il semble que, s'imprégnant chaque jour davantage des pratiques perçues, chaque assistante maternelle y puise sans en avoir toujours une conscience claire, ce qui lui fait défaut dans l'exercice de sa profession, dans sa relation à l'enfant, dans sa culture du jouet. Une seule emploie le terme de formation : « *pour moi la ludothèque en fait c'est comme une formation ; on y apprend à jouer, à découvrir des jeux, on y apprend notre métier quoi ! Ça nous permet de mieux travailler à la maison aussi* ». Ce discours, bien que portant sur des termes plus formels, entre dans la lignée de ce que les assistantes maternelles ont pu évoquer en termes d'enrichissements pour elles-mêmes et donc pour leur profession, à savoir la pratique d'observations des ludothécaires et des enfants en jeu. Ces situations d'observation répétées les conduisent à penser ou à repenser leur métier, à se vivre et à se positionner davantage comme des professionnelles de la petite enfance.

C'est par rapport aux parents que la construction de leur propre position professionnelle est la mieux perçue par les assistantes maternelles. En effet, elles se valorisent auprès des parents par la fréquentation de la ludothèque ; elles affirment que ces accueils représentent une marque supplémentaire de professionnalité aux yeux des parents qui en demandent un retour en termes d'objets ou de conseils autour de l'activité ludique de leurs enfants. Ils apparaissent pour la plupart « ravis » que leurs enfants fréquentent la ludothèque, et « *apprécient quand ils voient au milieu du salon un toboggan ou quatre porteurs* ». Cela exprime également un sentiment de tranquillité du parent, comme rassuré par la présence massive de jouets au domicile de l'assistante maternelle, signe pour lui de la professionnalité de celle qui toute la journée a la charge de son enfant.

Un processus de professionnalisation

L'exploration de l'usage de la ludothèque par les assistantes maternelles permet d'avancer des hypothèses sur le processus de professionnalisation. Bien sûr, les assistantes concernées sont déjà engagées dans une démarche volontaire de professionnalisation, mais celle-ci n'est pas toujours consciente. Ainsi, certaines ont choisi la ludothèque parce qu'elles l'utilisent pour leurs propres enfants et cette démarche reste fortement marquée par le modèle maternel. A bien des égards, le statut d'une assistante maternelle à la ludothèque est proche de celui d'une mère avec laquelle elle peut être confondue lors des « accueils famille ». Mais ce sont les accueils spécifiques qui semblent apporter le plus au processus de professionnalisation.

Cette forme d'accueil permet une rencontre avec d'autres collègues, sans laquelle la construction d'une identité professionnelle est difficile. La ludothèque autorise et optimise une telle rencontre dans un espace qui facilite parallèlement

l'activité des enfants en toute sécurité. Les ludothécaires perçoivent et acceptent ce besoin de détente et d'échange des assistantes maternelles. C'est une alternative à leur enfermement quotidien dans un espace domestique qui est en même temps et dans l'ambiguïté leur espace professionnel.

Mais les assistantes maternelles n'oublient pas les besoins de l'enfant et les évoquent en priorité pour justifier la fréquentation de la ludothèque. Elles peuvent ainsi observer les enfants dans un autre contexte, voir leur interaction avec les jouets mais aussi avec les ludothécaires. C'est là que la ludothèque apparaît comme un lieu d'apprentissage informel, à travers l'observation et les interventions sollicitées ou non du ludothécaire.

Une position professionnelle à travers le jouet

Il paraît fondamental que cet enrichissement, transposable dans l'activité professionnelle et au domicile, se fasse autour du jeu. En effet, le jeu permet à l'assistante maternelle de sortir d'une vocation sanitaire sans entrer dans l'espace plus complexe de l'éducation formelle. Jouer, revient pour elle à tenir pleinement son rôle d'éducatrice, sans usurper le rôle parental ou dépasser les compétences éducatives qu'elle peut avoir. A travers les jouets dont elle dispose (empruntés ou achetés), la connaissance de l'usage que l'enfant peut en faire, sa position de partenaire de jeu, elle affiche une position professionnelle et peut ainsi être reconnue comme telle par les parents. Au-delà, elle peut aider les parents dans leur rapport aux jouets et aux jeux. C'est en transposant ce qu'elle voit à la ludothèque qu'elle enrichit ses compétences en ce domaine.

Dès lors, deux remarques s'imposent. On pensait trouver dans l'activité de l'assistante maternelle à la ludothèque une situation de travail sur laquelle un autre professionnel pouvait agir pour l'enrichir. Or, si elle reste professionnelle durant sa

présence dans les locaux, l'assistante maternelle n'assume pas un rôle actif identique à celui qu'elle tient à domicile. Elle est en retrait, observe et profite de la situation pour échanger avec des collègues. Il s'agit d'une transposition moins directe, plus complexe, mais qui s'articule autour de l'usage de l'objet-jouet pouvant passer d'un lieu à l'autre à travers l'emprunt.

La deuxième remarque concerne la symétrie entre la situation de l'enfant et celle de l'assistante maternelle. On a vu combien la logique éducative visant l'enfant à travers le jeu est de l'ordre de l'informel. Il ne s'agit pas d'apprendre, mais de créer des conditions qui permettent à l'enfant seul ou avec des partenaires – dont l'assistante maternelle –, de développer des activités ludiques enrichissantes pour lui et à même de l'inscrire dans un processus de développement. De la même façon, c'est à travers des procédures informelles (observations, discussions et, dans une moindre mesure, participation) que l'assistante maternelle transforme son attitude éducative pour valoriser l'activité ludique de l'enfant. Mais cette symétrie n'est pas de l'ordre de la coïncidence : n'est-il pas inévitable qu'adopter une posture d'éducatrice « informelle » relève d'un apprentissage informel ?

On retrouve ici la question de départ relative au modèle maternel. Il inscrit lui aussi l'éducation à travers des processus informels. Ce qui est attendu de l'assistante maternelle est du même ordre : valoriser le jeu, rester dans l'informel. Son expérience maternelle n'est pas niée. Mais le faire pour d'autres enfants, le faire reconnaître des parents ne va pas de soi et suppose une rupture avec la position maternelle. La ludothèque peut apparaître comme un lieu de rupture, mais sur la base d'une continuité. C'est en cela un lieu intéressant pour la rencontre entre parents et assistantes maternelles. En

effet, mères et assistantes maternelles sont à la ludothèque dans des postures très proches, mais cette dernière y est reconnue comme professionnelle et invitée, par des apports indirects et informels, à réfléchir et enrichir son rapport à l'enfant à travers le jeu. Le ludothécaire a un rôle d'accompagnement dans la construction de la position professionnelle.

Le jeu : un enjeu en terme de professionnalisation

Le jeu apparaît ainsi comme un enjeu en terme de professionnalisation. Dans la mesure où des discours savants largement diffusés aujourd'hui ont mis en avant la dimension éducative du jeu, celui-ci peut être investi par une démarche professionnelle, impliquant un savoir-faire spécifique au développement d'une pratique éducative informelle. La ludothèque apparaît comme un lieu stratégique pour découvrir et, le cas échéant, acquérir les compétences requises pour cette pratique. Il s'agit de passer, sans rupture, du modèle maternel d'éducation informelle et spontanée (mais la mère peut s'inspirer du modèle professionnel) à une modalité d'exercice consciente et justifiable par un discours. Cette première approche ouvre de nouvelles perspectives de recherche concernant la place du jeu dans la pratique des assistantes maternelles à domicile, le discours qu'elles produisent à son sujet et son rôle dans l'interaction avec les parents.

A travers cet article, on invite à la prise en compte de ce processus de professionnalisation qui échappe à la formation institutionnelle (qui peut avoir un rôle complémentaire), à travers l'importance de lieux qui, sous réserve d'une fréquentation libre et volontaire, construisent des compétences et des identités professionnelles dans une continuité avec les expériences maternelles et/ou domestiques.

Notes

(1) L'utilisation de ce terme est destinée à éviter les connotations négatives de la garde. Mais il faut se méfier des effets purement linguistiques, comme s'il suffisait de changer le mot pour changer la réalité.

(2) On s'intéresse ici uniquement aux gardes de jour et non aux assistantes maternelles de l'aide sociale à l'enfance.

(3) Cet article a été rédigé à partir de données recueillies à l'occasion d'une recherche réalisée en partenariat avec l'ALF (Association des ludothèques françaises) sous le titre : « Ludothèques et assistantes maternelles - Un partenariat pour la construction de nouveaux métiers », et financée par la CNAF, le FAS et le ministère de l'Emploi et la Solidarité. Les données ont été recueillies et analysées par Annick Piriou (à l'époque chargée de mission à l'ALF) et Laurence Chanu (doctorante au GREC-Paris-13). La responsabilité scientifique a été assurée pour le GREC par Nathalie Roucoux et Gilles Brougère. La recherche s'appuie, d'une part, sur une enquête quantitative auprès des ludothèques de six régions, et, d'autre part, sur une approche qualitative réalisée en deux temps auprès de

cinq puis six ludothèques des différentes régions, permettant des observations et des entretiens d'assistantes maternelles et de ludothécaires.

(4) Les citations renvoient aux entretiens effectués avec des assistantes maternelles rencontrées au sein des ludothèques. Cependant, il faut tenir compte du fait que les assistantes maternelles qui fréquentent les ludothèques et, *a fortiori*, celles qui ont accepté de participer à cette recherche, sont des personnes particulièrement dynamiques dans leur activité et concernées par leur métier. Elles ne constituent pas un échantillon représentatif de l'ensemble des assistantes maternelles.

(5) Lorraine, Haute-Normandie, Poitou-Charentes, Midi-Pyrénées, Aquitaine, Pays-de-la-Loire.

(6) Il est nécessaire d'apprécier ces propos avec la prudence que l'on est tenu d'adopter face à tout discours souvent empreint de projections en termes de bonnes intentions et de représentations de la professionnelle idéale. Il serait intéressant de confirmer ou d'infirmer ces éléments par une étude portant sur l'activité de la professionnelle assistante maternelle à son domicile.

Références bibliographiques

Barbier J.-M., Berton F. et Boru J.-J., *Situations de travail et formation*, Paris, L'Harmattan, 1996.

Bosse-Platière S. et alii., *Accueillir le jeune enfant : Quelle professionnalisation ?*, Ramonville Saint-Agne, ERES-CNFPT, 1995.

Bloch F. et Buisson M., *La garde des enfants, une histoire de femmes*, Paris, L'Harmattan, 1998.

Brougère G., *Jeu et éducation*, Paris, L'Harmattan, 1995.

De Ridder G. et Legrand C., *Distance professionnelle et intimité affective - Les demandes paradoxales à l'égard des assistantes maternelles*, in *Faire ou faire-faire ? Familles et services* (sous la dir. de Kaufmann J.-C.), Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1996.

Dubar C., *La socialisation - Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, A. Colin, 1991.

Liétard B., *La reconnaissance des acquis, un nouvel espace de formation*, in *Traité des sciences et techniques de la formation* (sous la dir. de Carré P. et Caspar P.), Paris, Dunod, 1999.

Mozère L., *Agrément ou désagrément - Le statut des assistantes maternelles : ambiguïtés et réticences*, *Ethnologie française*, XXV, 1994, n° 4.

Mozère L. (dir.), « Petits métiers urbains au féminin, ou comment échapper à la précarisation ? Les assistantes maternelles et les nourrices », rapport de recherche pour la CNAF, GRIS, université de Rouen, CERFI-EXEE, 1999.

Pain A., *Éducation informelle - Les effets formateurs dans le quotidien*, Paris, L'Harmattan, 1990.

Roucoux N., « La ludothèque et le jeu. Les représentations sociales de l'enfant d'une institution de loisirs », thèse de doctorat, université Paris-V, 1997.